

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt quatre, le 5 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en session ordinaire au siège de la CC Aure Louron à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11 Votes Pour : 11 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Natura 2000 – demande de subvention pour l'animation du DOCOB Natura 2000 Haut Louron du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024  <b>N° 2024-13B</b>
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADÉ Pierre, RIVIERE Alain

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, HELARY Yann, MIR André, MOUNIQ Jean

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en place de la procédure NATURA 2000, un programme d'action est proposé afin d'animer le territoire du site Natura 2000 du « Haut Louron ».

La communauté de communes Aure Louron est chargée d'assurer la mise en application de son document d'objectif (DOCOB), dans le respect de la réglementation et compte-tenu de l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour la protection et le suivi de ce milieu remarquable.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'Etat a transféré la gestion des sites Natura 2000 à la Région Occitanie.

Monsieur le Président précise que le programme d'animation à mettre en place du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 est évalué à 259 heures et correspond à un total de dépenses en régie estimé à 8.484, 85 €, auxquels s'ajoutent des dépenses de prestation estimées à 7.793,15 €.

Le total des dépenses correspondant à l'animation du site Natura 2000 du Haut Louron est donc évalué à **16.278 €** pour l'année 2024 et devrait être financé par la Région Occitanie à hauteur de 100% du montant des dépenses.

Le programme d'animation prévoit :

-des actions de sensibilisation et de communication auprès des jeunes, du grand public et des touristes (animation et création d'outils de sensibilisation) ;

-le suivi d'espèces comme l'Aster des Pyrénées en collaboration avec le conservatoire botanique des Pyrénées ;

-le suivi des actions liées au pastoralisme avec le GIP-CRPGE ;

-le suivi administratif (dossiers de demande et de versement des aides, bilan annuel d'animation, préparation et animation des réunions du COPIL et autres réunions, comptes-rendus...).

Monsieur le Président invite le Bureau Communautaire à bien vouloir ~~en débattre~~.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le Bureau Communautaire :

- adopte le projet d'animation et l'évaluation du coût s'y rapportant ;
- sollicite l'attribution de l'aide auprès de la Région Occitanie, financeur de l'opération ;
- autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches nécessaires et à signer les pièces utiles à la mise en œuvre de cette animation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU